

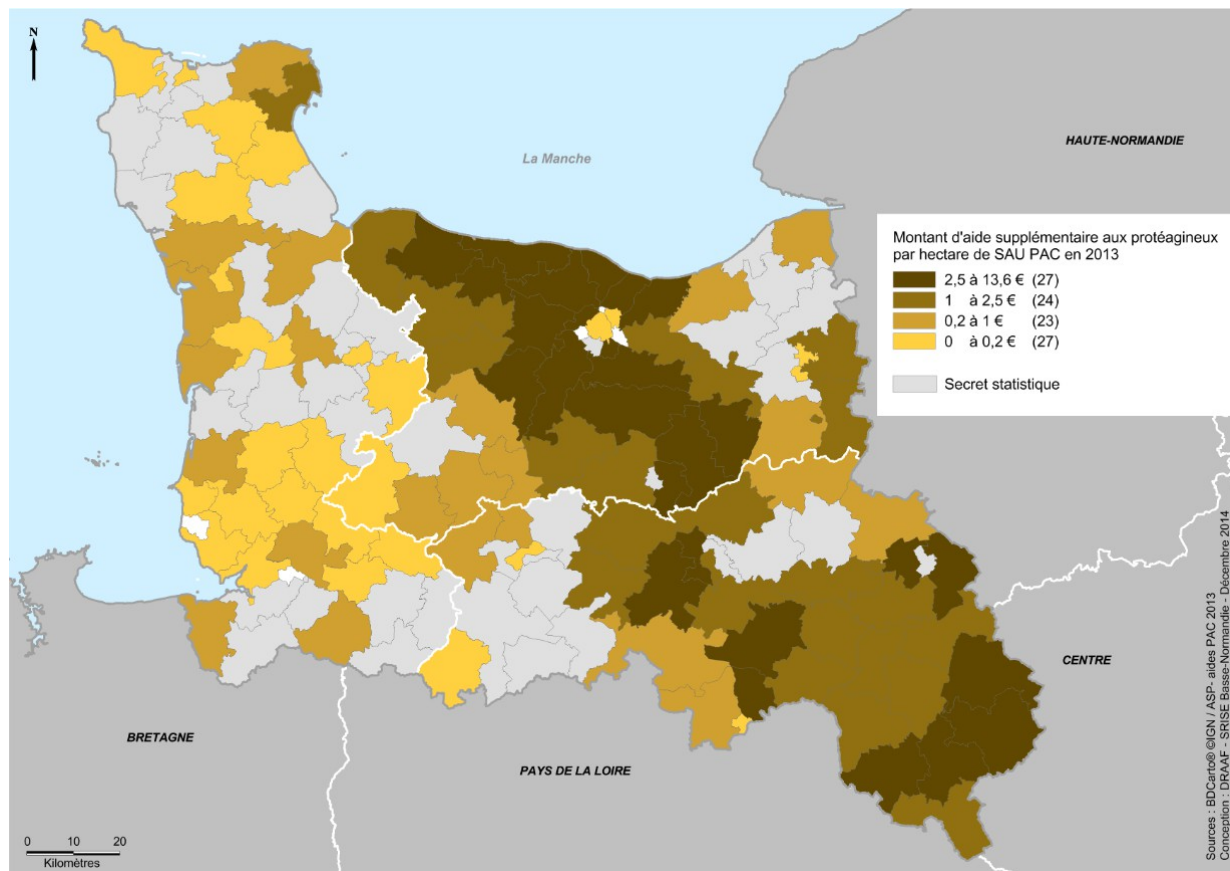
### Les aides agricoles Européennes en Basse-Normandie : État des lieux en 2013

### L'aide supplémentaire aux protéagineux

Cette aide comporte deux volets distincts :

- un volet « protéagineux », reprenant les modalités de la prime aux protéagineux qui existait jusqu'en 2011. Il est versé aux producteurs de protéagineux (pois, féveroles, lupins doux).
- un volet « légumineuses fourragères ». Il est versé aux producteurs de légumineuses fourragères (par exemple, luzerne, trèfle ou sainfoin) implantées pures ou en mélange entre elles. Pour être éligibles à l'aide, les surfaces doivent faire l'objet d'un contrat de transformation avec une entreprise de déshydratation pour la totalité de la production de ces surfaces.

L'aide supplémentaire aux protéagineux par canton : Montant moyen par hectare de SAU PAC en 2013 <sup>(1)</sup>



(1) montant après modulation, avant retour de la franchise et avant discipline financière

En Basse-Normandie, l'aide supplémentaire aux protéagineux représente moins de 1 % du montant des aides du 1<sup>er</sup> pilier, comme en France\*. Les données présentées ci-dessous ne se rapportent qu'au volet protéagineux, le volet « légumineuses fourragères déshydratées » ne

concernant que 10 exploitations de la Manche pour un montant total d'aide faible, moins de 3 000 €.

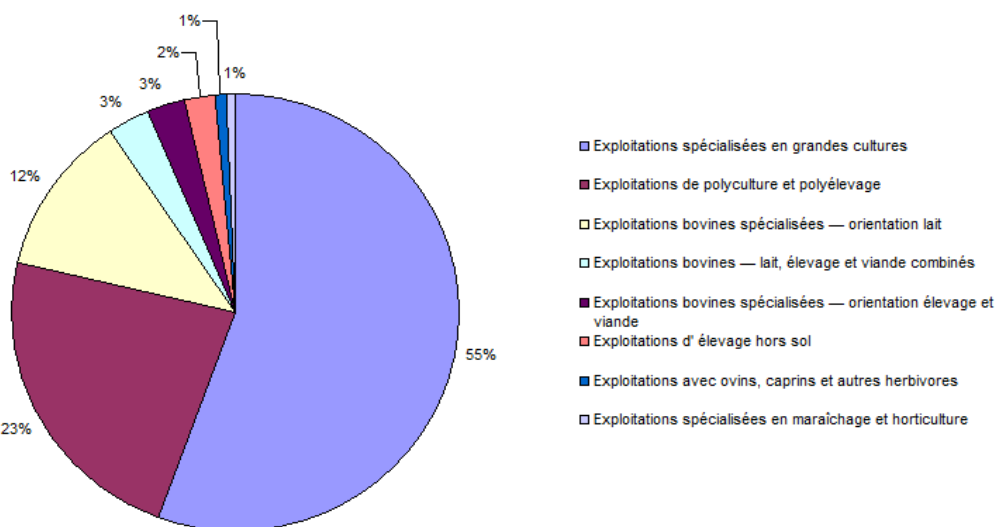
En Basse-Normandie, région laitière, la part (35%) d'exploitations bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux en polyculture polyélevage\* et spécialisées en

production laitière est plus importante qu'au niveau national (24 %).

Les bénéficiaires de l'aide se situent principalement dans l'Orne et le Calvados.

\* renvoi aux définitions

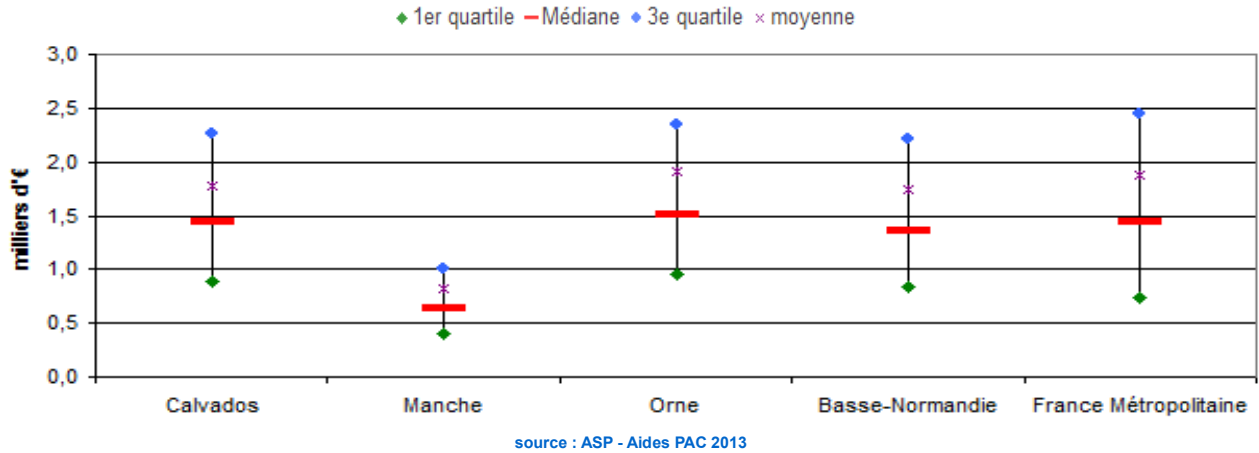
**Part des bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux en Basse-Normandie selon les OTEX \***



Données pour 88 % des bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux en 2013 recensés en 2010  
source : Recensement agricole 2010, ASP – Aides PAC 2013

En 2013 en Basse-Normandie, 55 % des bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux mettent en valeur une exploitation spécialisée dans les grandes cultures, 12 % sont spécialisés dans la production de lait de vache, etc ...

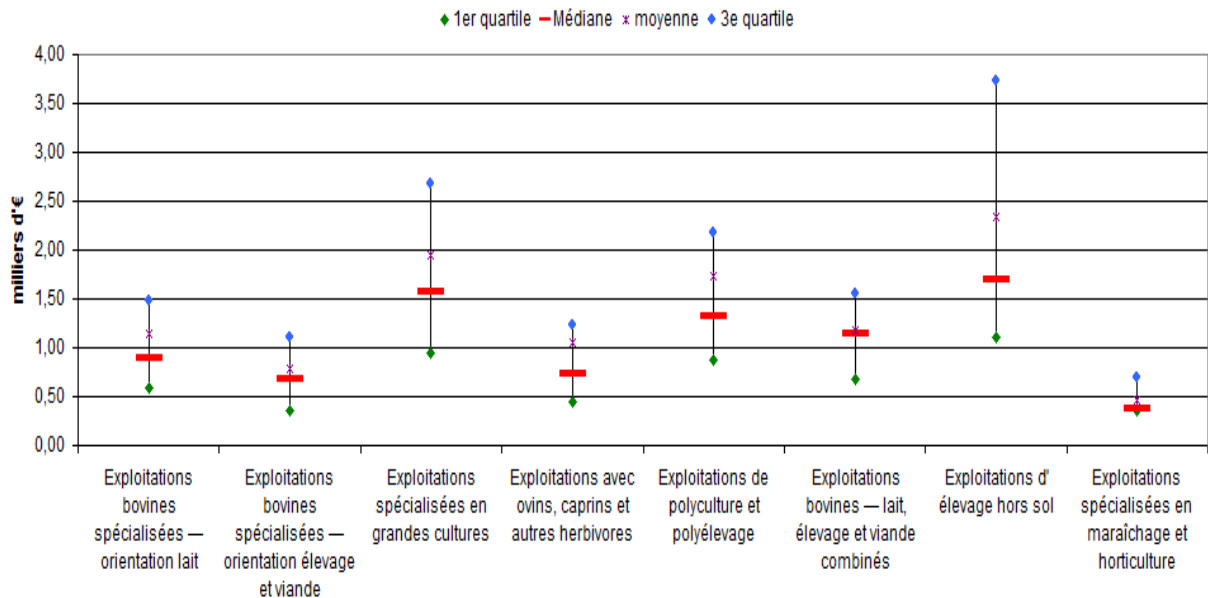
**Aide supplémentaire aux protéagineux : Dispersion du montant perçu**



En 2013 en Basse-Normandie, 55 % des bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux a perçu moins de 1 363 € (médiane).

En 2013 dans l'Orne, les 25 % de bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux à qui ont été versés les montants les plus élevés (3<sup>ème</sup> quartile) ont perçu plus de 2 350 €.

**Aide supplémentaire aux protéagineux : Dispersion du montant par OTEX \* en Basse-Normandie en 2013**



De gauche à droite : classement par nombre décroissant de bénéficiaires d'aides du 1<sup>er</sup> pilier par OTEX en Basse-Normandie.

### 50 % des bénéficiaires bas-normands perçoivent 78 % de l'aide supplémentaire aux protéagineux

Tranches de montant (1) d'aide supplémentaire aux protéagineux perçu en 2013 (€)	Basse-Normandie		France métropolitaine	
	% de bénéficiaires	% du montant d'aide supplémentaire aux protéagineux	% de bénéficiaires	% du montant d'aide supplémentaire aux protéagineux
≤ 830	25	8	29	7
830 - 1 362	25	15	19	11
1 362 - 2 216	25	26	23	21
> 2 216	25	52	29	60

(1) montant perçu après modulation, avant retour de la franchise et avant discipline financière  
source : ASP – Aides PAC 2013

## Données

Campagne 2013	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie	France métropolitaine
nombre de déclarants PAC	5 061	8 587	4 896	18 544	363 794
nombre de déclarants PAC bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux	672	85	345	1 102	18 230
part de bénéficiaires de l'aide supplémentaire aux protéagineux (%)	13	1	7	6	5
montant total (€) l'aide supplémentaire aux protéagineux perçu (1)	1 188 803	69 291	659 553	1 917 647	34 105 366
montant moyen (€) de l'aide supplémentaire aux protéagineux perçu par exploitation bénéficiaire	1 769	815	1 912	1 740	1 871
nombre d'hectares de protéagineux des exploitations bénéficiaires	6 443	376	3 581	10 401	184 992
nombre d'hectares moyen de protéagineux par bénéficiaire	10	4	10	9	10
surface agricole utilisée (SAU) en hectares des exploitations bénéficiaires	85 179	7 387	53 366	145 933	2 668 149
part de protéagineux dans la SAU des exploitations bénéficiaires (%)	8	5	7	7	7

(1) montant perçu après modulation, avant retour de la franchise et avant discipline financière  
source : ASP - Aides PAC 2013

## Définitions

- Ici les termes « national » et France correspondent à la France métropolitaine (dont la Corse).
- Orientation technico-économique (OTEX) : la contribution des différentes productions à la Production Brute Standard (PBS) d'une exploitation permet de déterminer l'orientation technico-économique de cette dernière. Ainsi, par définition, une exploitation est déclarée spécialisée en « bovins lait » si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux tiers, de cette activité.

**Agreste Données** : n° 74-1 : Aides PAC – 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers, n° 74-5 : PMTVA,  
n° 74-2 : 1<sup>er</sup> pilier, n° 74-6 : Assurance récolte,  
n° 74-3 : 2<sup>ème</sup> pilier, n° 74-7 : Aide supplémentaire aux protéagineux,  
n° 74-4 : DPU, n° 74-8 : Soutiens à l'agri biologique.

Agreste Données Basse-Normandie  
n°74-7 – janvier 2015 – 2,50 €

Toute utilisation de ces données est soumise à mention obligatoire de leurs sources

Agreste : la statistique agricole  
© AGRESTE 2015



**Directeur de la publication** : Jean CEZARD  
**Rédacteur en chef** : François QUESNEL  
**Rédacteur** : Daisy de LARTIGUE  
**Composition** : Anne-Marie GEOFFROY  
**Dépôt légal** : à parution  
ISSN : 1951 - 0411  
[www.agreste.agriculture.fr](http://www.agreste.agriculture.fr)  
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>  
Courriel : [srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr)

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
Directeur : Jean CEZARD  
SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION  
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE  
6, boulevard du Général Vanier – CS 95181  
14070 CAEN CEDEX 5  
Tél : 02.31.24.97.41 – Fax : 02.31.24.97.00